



Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des itinéraires « St-Jacques via Vézelay à vélo et Indre à Vélo »

L'opération de coopération a pour objet de réaliser une mission de maîtrise d'œuvre visant à la réalisation opérationnelle des itinéraires cyclables St-Jacques via Vézelay à vélo et Indre à vélo sur les territoires des Pays de La Châtre en Berry, Pays Val de Creuse-Val d'Anglin et Pays Berry St-Amandois. La région Centre-Val de Loire s'était donné pour objectif de « **Devenir la 1^{ère} région de tourisme à vélo en France** » ce qu'elle est devenue. Aujourd'hui elle ambitionne dans son Schéma Régional du Tourisme et des Loisirs (SRTL) de devenir leader du tourisme expérientiel à vélo en Europe.

S'inscrivant pleinement dans la logique régionale de déploiement des véloroutes, les Pays du sud de la région souhaitent profiter des flux occasionnés par la **Loire à Vélo** au nord en proposant dans le sud une offre cyclo-touristique propre et de qualité.

Afin d'avoir une cohérence dans la mise en œuvre par les maitrises d'ouvrage compétentes, à savoir les communautés de communes, une première étude de maîtrise d'œuvre coordonnée est proposée via la réalisation d'un groupement de commandes.

Une seule action est prévue dans l'accord de coopération : « étude de maitrise d'œuvre de réalisation des itinéraires ».

Le périmètre de l'étude est celui du linéaire des tracés validés pour les deux véloroutes dans l'étude pré-opérationnelle :

- St-Jacques à vélo (voie de Vézelay) de St-Amand-Montrond (18) à Crozant (23) avec 3 antennes : 157 km
- La fin de l'itinéraire Indre à Vélo de Jeu-les-Bois (36) à Préveranges (18) avec 4 antennes : 71 km
- Amont de l'itinéraire St-Jacques de la Loire à vélo à St-Amand-Montrond pour proposition d'un itinéraire provisoire (sans jalonnement)

Projet financé au titre du Programme LEADER 2014 – 2022 – Fiche action n° 5 : Coopération.

Maitres d'ouvrage : **Pays de La Châtre en Berry, Pays Berry St Amandois, Pays Val de Creuse Val d'Anglin**

Coût total du projet : **40 210.00 €**

Subvention LEADER accordée : **32 168.04 €**